

# Les conseils des jeunes et des enfants dans le canton de Vaud

Des tremplins pour la citoyenneté



SERVICE DE PROTECTION  
DE LA JEUNESSE



[jainprojet.ch](http://jainprojet.ch)



## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier vivement les conseils des jeunes et les adultes qui les soutiennent d'avoir accepté de répondre aux questions de Rodolphe Maeusli, ancien président de la Commission cantonale de jeunes.

Nous lui sommes très reconnaissants d'avoir conduit avec zèle le mandat de récolter les informations auprès des conseils des jeunes et d'avoir collaboré à la rédaction de cette brochure.

Toute notre gratitude va également à la délégation à l'enfance de la Ville de Lausanne, qui a rédigé la partie concernant les conseils des enfants qu'elle coordonne toute l'année.

## IMPRESSUM

Septembre, 2018

Rédaction  
Rodolphe Maeusli

Marie Bertholet  
Anna Mrazek  
www.jaiunprojet.ch

Pascal Monney  
www.cvaj.ch

Frédéric Cerchia  
www.vd.ch/delegue-jeunesse

Note : Le principe d'utilisation du masculin pour la désignation de toutes les fonctions a présidé à la rédaction de la présente brochure. Cependant, de manière générale, la désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent document peut s'appliquer indifféremment aux femmes et aux hommes. De même, la notion de « conseil » est privilégiée dans le texte courant, bien que celle-ci s'applique aussi bien pour les parlements et les commissions.

## SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	p. 1
<b>Qu'est-ce qu'un conseil des jeunes ?</b>	p. 2
<b>A quoi sert un conseil des jeunes ?</b>	p. 6
<b>Projets portés par des conseils des jeunes</b>	p. 7
• <b>Exposition et spectacle contre l'homophobie</b>	p. 8
Conseil des jeunes de Lausanne (CdJL)	
• <b>Court-métrage : « 1032 Romanel »</b>	p. 10
Parlement des jeunes Buya-Tsa (Romanel)	
• <b>Prise de position sur le règlement de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO)</b>	p. 11
Commission de jeunes du canton de Vaud (Cdj-Vaud)	
• <b>Réaménagement du skatepark de Gland</b>	p. 13
Parlement des jeunes de Gland (PJG)	
• <b>Spectacle de danse : « Angel »</b>	p. 15
Conseil des jeunes de Bussigny	
• <b>Local de répétition : le « Relais des artistes »</b>	p. 17
Parlement des jeunes de Morges (PDJM)	
<b>Grâce à qui ?</b>	p. 19
<b>Un conseil des enfants : pour quoi faire ?</b>	p. 20
Lexemple lausannois	
<b>Portraits des conseils des jeunes</b>	p. 23
Carte des conseils des jeunes dans le canton de Vaud	
• Conseil des jeunes de Lausanne (CdJL)	p. 24
• Parlement des jeunes Buya-Tsa (Romanel)	p. 25
• Commission de jeunes du canton de Vaud (Cdj-Vaud)	p. 26
• Parlement des jeunes de Gland (PJG)	p. 27
• Conseil des jeunes de Bussigny	p. 28
• Parlement des jeunes de Morges (PDJM)	p. 29
• Conseil des jeunes Broyards (CDJB)	p. 30
• Conseil des jeunes de Chavornay	p. 31
• Conseil des jeunes d'Yverdon (CDJY)	p. 32
• Conseil des jeunes de Renens	p. 33
• Conseil des jeunes du district de Nyon (CDJ Nyon)	p. 34
<b>Les ressources</b>	p. 35

## PRÉAMBULE

Les conseils des jeunes et les conseils des enfants sont d'abord des espaces qui leur permettent d'exprimer leurs opinions, d'apprendre à les argumenter et de confronter leurs points de vue à ceux des autres jeunes et enfants. Ils sont aussi des lieux de partage d'idées, de propositions, d'initiatives et de projets qui favorisent un dialogue constructif avec les autorités communales, régionales ou cantonales.

C'est cet engagement citoyen que vous allez découvrir à la lecture de cette brochure, qui recense les conseils, parlements et commissions des jeunes et des enfants (6-12 ans) dans le canton de Vaud. Un focus est mis, à titre d'exemple, sur quelques actions menées par certains d'entre eux: exposition thématique (voir page 8), prises de position sur des lois (voir page 11), réaménagement d'un équipement de loisirs ou d'une place communale (voir page 13), spectacle de danse (voir page 15), soutien à de jeunes artistes (voir page 17).

L'organisation et le fonctionnement des conseils des jeunes, les conditions nécessaires pour leur mise en œuvre sont également décrits dans la suite de la brochure, qui contient aussi une partie consacrée plus spécifiquement aux conseils des enfants. Contrairement à une idée largement répandue, ces espaces participatifs ne concernent pas uniquement des jeunes dits « privilégiés », mais réunissent des jeunes issus d'une grande diversité d'horizons socioculturels. Ils mobilisent et complètent la vie associative et institutionnelle déjà existante (organisations de jeunesse, centres d'animation, conseils des élèves, écoles de théâtre, etc.).

Dotés de compétences propres, de moyens financiers et matériels, et d'une autonomie réelle, les conseils des jeunes et des enfants sont de vrais lieux d'échange et de discussion qui débouchent sur des propositions et des actions concrètes. Avec la confiance des adultes et des autorités, ces structures participatives permettent aux jeunes et aux enfants de développer des compétences utiles pour leur avenir et de faire des pas vers une participation active dans la vie locale.

Un principe sous-tend ces expériences participatives : les jeunes et les enfants ont une grande capacité à identifier des problèmes et des besoins collectifs qui les concernent, et à y apporter des réponses concrètes si on leur en donne les moyens. A cet égard, les conseils des jeunes et des enfants constituent un outil particulier pour atteindre cet objectif.

Il ressort au final que les jeunes et les enfants sont moins sources de problèmes que porteurs de solutions, souvent créatives ! A travers ces conseils, les jeunes et les enfants contribuent à améliorer la qualité de vie et à animer nos villes et nos villages.

Bonne lecture,

**Frédéric Cerchia**

Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse  
Service de protection de la jeunesse (SPJ)

**Pascal Monney**

Directeur du Centre vaudois d'aide  
à la jeunesse (CVAJ)

## QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DES JEUNES ?

Depuis quelques années, les conseils des jeunes sont toujours plus présents dans le débat public. Ils permettent d'encourager et de valoriser la participation des jeunes à la vie sociale et politique. Le plus souvent, les conseils des jeunes ont un lien direct avec les autorités communales, régionales ou cantonales, ce qui permet de faire émerger ou de renforcer le dialogue entre jeunes et adultes. Les jeunes deviennent, de cette manière, des acteurs à part entière de la vie publique et communautaire, dans leur quartier, dans leur commune ou dans leur région. Ils peuvent débattre sur des sujets qui les concernent, se positionner, faire des propositions ou encore organiser des événements afin de dynamiser la vie locale à partir de leurs propres préoccupations et de leurs intérêts.

### Pour et avec qui ?

#### Âge

Selon la loi vaudoise sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ), la jeunesse s'applique à toute personne âgée jusqu'à 25 ans révolus. L'âge des jeunes engagés dans des structures telles que des conseils des jeunes se situe le plus souvent entre 13 et 25 ans, mais peut varier au sein de cette fourchette. Dans le cas de certains conseils, ce sont plutôt des adolescents dont on cherche à valoriser les idées et le travail. D'autres fois, les conseils sont davantage adressés à de jeunes adultes. Relevons que la majorité civique à 18 ans ne représente pas une limite supérieure rédhibitoire dans la plupart des conseils des jeunes, car tous les membres impliqués ne sont pas forcément intéressés

par la politique partisane et à se présenter à des élections. D'autre part, rares sont les jeunes de moins de 25 ans à être élus dans un conseil communal. En outre, si les élections ont lieu peu avant leur majorité, ils doivent patienter cinq ans avant de pouvoir se présenter sur une liste électorale (soit vers 23 ans !).

#### Diversité des profils socioculturels

Les jeunes impliqués dans ces structures présentent des profils très variés : écoliers, apprentis, gymnasiens, étudiants de niveau supérieur ou tertiaire, jeunes en mesure de transition ou d'insertion sociale. Aucun pré-requis ne doit être exigé pour entrer dans un conseil des jeunes. Contrairement aux idées reçues, un jeune en situation scolaire délicate ou confronté à des difficultés familiales peut tout à fait trouver sa place dans le groupe, contribuer à mener des projets à leur terme, se découvrir des ressources insoupçonnées et nourrir ainsi une image positive de lui-même.

La variété des profils dépendra de celle des canaux de diffusion des informations auprès des jeunes potentiellement intéressés (structures de formation et réseaux extrascolaires) et de l'encouragement des adultes qui encadrent les jeunes, y compris les parents, à s'investir dans ces structures participatives, parfois d'abord comme simple observateur puis en prenant un rôle plus actif. Les adultes ont une responsabilité de faire sentir aux jeunes qu'ils ont la capacité et la légitimité à s'exprimer sur des enjeux de société qui les concernent, et de les encourager dans cette voie.

#### Répartition selon le genre

Des études montrent que les jeunes femmes se sentent moins légitimes à s'exprimer sur des sujets de société. La faible représentation féminine dans les organes délibérants et les exécutifs reste une réalité. Les conseils des jeunes n'échappent pas à ce déterminisme social. Des conseils des jeunes ont néanmoins été composés d'une majorité de filles, comme dans la Broye ou dans la Commission cantonale de jeunes. Un encouragement et un soutien particulier à l'adresse des jeunes femmes doivent être renforcés, à l'instar du « Parlement des filles » organisé chaque année par le Bureau vaudois de l'égalité entre les femmes et les hommes.

#### Comment ?

##### Constitution

Créées à l'initiative de groupes de jeunes, de professionnels et/ou d'élus, ces structures participatives ont peu de chance de se réaliser si des jeunes intéressés ne sont pas impliqués activement dans le processus de création. Même si la constitution des conseils des jeunes fait parfois l'objet d'un préavis adopté par le législatif ou d'une impulsion municipale, la mise en place requiert la participation de quelques jeunes concernés, idéalement avec l'appui de professionnels (voir page 19 « Grâce à qui ? »).

##### Région

Le périmètre dépend de la réalité locale et en particulier des habitudes de déplacement des jeunes dans une région, liées souvent à la concentration des lieux de formation et de loisirs, et aux facilités offertes par les moyens de transport public.

La masse critique de jeunes dans une ville (> 10'000 habitants) permet la mise en place d'un conseil des jeunes à l'échelle communale, qui peut inclure des jeunes de com-

munes alentour qui s'y rendent pour étudier ou profiter de sa vie nocturne.

Dans des régions moins peuplées, un conseil des jeunes regroupant plusieurs communes, voire tout un district, peut être plus indiqué.

#### Forme juridique

Souvent, les jeunes définissent, d'entente avec les autorités concernées, la forme juridique de leur conseil et la formalisation de la collaboration avec les autorités. Deux cas de figure se présentent généralement :

- Une association avec des statuts au sens des articles 60 et ss du Code civil. En principe, une charte de collaboration est cosignée avec les autorités concernées pour régler l'organisation et en particulier les modalités générales de gestion du budget octroyé.
- Un règlement de droit public ou une charte approuvés par les autorités concernées.

Souvent, ces entités sont formées d'un plénum, d'un comité (ou bureau) et de commissions (ou groupes de travail) dont les compétences sont délimitées. Les jeunes sont donc le plus souvent contraints de se doter d'une organisation qui permet la bonne marche du conseil.

#### Pour faire quoi ?

Les domaines d'activités des conseils des jeunes sont très variés. On peut observer deux pôles différents d'action.

1. Certaines actions des conseils concernent davantage le domaine de l'événementiel et de la culture.

Dans de nombreuses communes, le conseil des jeunes occupe un rôle culturel et vise à donner une visibilité aux activités de la jeunesse dans la vie publique.

Ainsi, certains conseils des jeunes organisent des concerts ou des soirées sans alcool pour les moins de 16 ans, proposent d'affecter un local pour les activités artistiques et assument sa gestion en collaboration avec la commune (« gestion accompagnée »), contribuent à l'ouverture de salles de sport ou créent un studio d'enregistrement pour des jeunes artistes amateurs de leur région.

2. D'autres conseils sont plus «politiques» et servent davantage un but consultatif.

A plusieurs reprises, des conseils des jeunes ont été sollicités par les autorités afin de prendre position sur un sujet qui les concerne. Ainsi, à la demande du Conseil d'Etat, la Commission de jeunes du canton de Vaud (voir p. 26) prend régulièrement position sur des projets de lois qui la concernent (règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire, révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants, etc.). D'autres conseils des jeunes actifs à l'échelon communal ou régional ont été appelés à se positionner sur des thématiques telles que le réaménagement d'une place publique utilisée par les jeunes, comme un skatepark à Gland (voir p. 13) ou, pour les conseils des enfants à Lausanne, d'une place de jeux (voir p. 21), ou encore des horaires de bus à Nyon (voir p. 34). Très régulièrement, dans de tels cas, les propositions des conseils des jeunes ont un impact réel sur les projets finaux décidés par les autorités communales. Les jeunes deviennent donc des acteurs du changement dans des projets conduits par les pouvoirs publics.

## Avec quels moyens ?

Trois types de ressources permettent la bonne marche d'un conseil des jeunes : le soutien méthodologique d'un adulte, si possible professionnel, ainsi que des ressources financières et matérielles.

### Soutien méthodologique

Tout d'abord, outre le fait d'avoir des jeunes membres, le conseil doit pouvoir disposer d'un appui de la part d'une personne externe au conseil. Le plus souvent, cette personne est un professionnel du travail avec la jeunesse (délégué jeunesse, animateur socioculturel, travailleur social de proximité ou hors mur) ou un représentant des autorités communales. Sa présence est indispensable à la bonne marche d'un conseil des jeunes : d'une part, elle permet de jouer le rôle de relais et d'assurer la continuité entre différentes « volées » de jeunes. D'autre part, son soutien doit permettre aux jeunes de pouvoir s'organiser au mieux et de mener à bien leurs démarches. Le soutien de cette personne peut prendre différentes formes de conseil et d'aide :

- relire et envoyer la correspondance
- suggérer des méthodes de débat et de prise de décision démocratique
- présenter l'organisation et le fonctionnement des institutions
- accompagner l'ouverture d'un compte bancaire et la gestion financière du conseil
- faciliter l'accès des jeunes aux services concernés de l'administration (voirie, police du commerce, etc.)
- accompagner les jeunes dans leurs démarches avec certains acteurs et intervenants externes (milieu associatif par exemple).

### Des ressources financières

Pour avoir une marge de manœuvre dans son activité, le conseil doit disposer d'une enveloppe budgétaire lui permettant de réaliser certains de ses projets selon des critères fixés d'entente avec les autorités communales. Le plus souvent, le montant du budget octroyé est de l'ordre de 5'000 à 15'000 francs. De cette manière, les jeunes doivent aussi apprendre à gérer une somme

d'argent sous la surveillance de la commune et à se responsabiliser. Pour des actions ponctuelles, les aides financières du SPJ ([www.vd.ch/aide-financiere-jeunesse](http://www.vd.ch/aide-financiere-jeunesse)) ou de bailleurs de fonds privés peuvent être sollicitées et constituer des sources de financement complémentaires.

### Des ressources matérielles

Outre une aide pécuniaire, les autorités peuvent mettre gratuitement à disposition des infrastructures (local, salle de spectacle, etc.) ou des services (photocopies, impressions, bancs et tables pour une manifestation en extérieur, etc.) nécessaires aux projets des jeunes.

### Quels impacts ?

En réalisant des projets à but social ou culturel, ou en donnant leur avis sur des sujets qui les concernent, les jeunes deviennent des acteurs de la société dans laquelle ils vivent, d'abord dans la proximité de leur commune puis à d'autres échelles. Leur rapprochement avec les autorités locales leur permet **d'appréhender la chose publique d'une manière nouvelle**. Ils peuvent ainsi comprendre que les autorités ne leur sont pas inaccessibles.

« Avant, je croyais que les autorités avaient seulement pour mission d'interdire et de sanctionner, mais je vois aujourd'hui qu'elles peuvent aussi soutenir les jeunes dans leurs activités. »

**Mathilde Marlétaz**, Bex, membre de la Commission cantonale de jeunes

En plus de l'impact sur le sentiment d'appartenance à la communauté, les conseils des jeunes représentent des « expériences participatives » qui permettent aux jeunes de développer ou renforcer de nombreuses **compétences**.

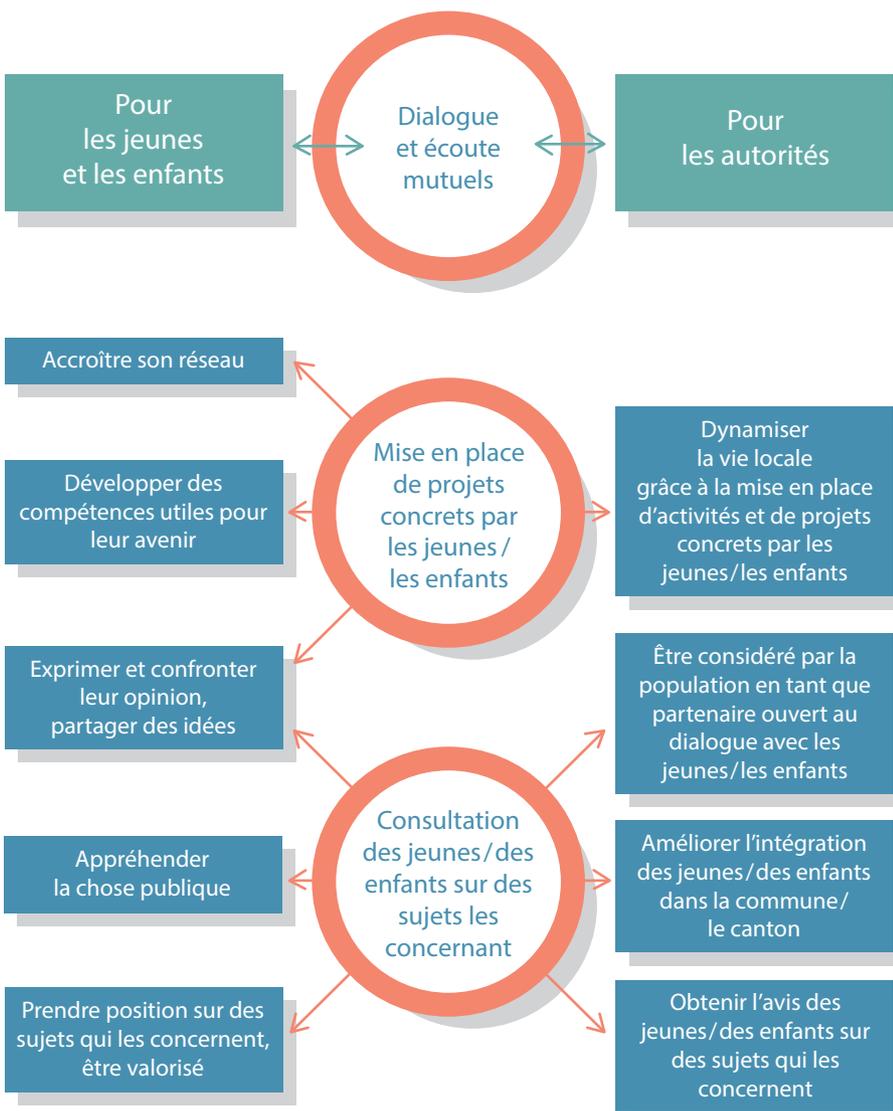
A titre d'exemple, ils apprennent à :

- travailler en équipe et coopérer en vue d'objectifs communs
- accepter des points de vue divergents
- se familiariser avec le fonctionnement démocratique des institutions
- se forger une opinion, savoir l'argumenter et en débattre
- s'exprimer en public
- diriger une séance et modérer des débats
- gérer des projets
- rédiger la correspondance avec des partenaires, des médias et des autorités officielles
- demander des autorisations
- connaître et respecter des contraintes légales, réglementaires et normatives
- gérer un budget
- organiser des archives.

Ces apprentissages leur sont d'une utilité certaine, que cela soit dans leur vie privée, au cours de leur formation, ou encore dans le monde professionnel, qui valorise de plus en plus les compétences transversales.

Pour en savoir plus: [www.atouts-jeunes.ch](http://www.atouts-jeunes.ch)

## A QUOI SERT UN CONSEIL DES JEUNES/DES ENFANTS ?



## PROJETS PORTÉS PAR DES CONSEILS DES JEUNES

Des actions de lutte contre l'homophobie, le réaménagement d'un skatepark, une consultation sur un règlement officiel, ou encore la création d'un local de répétition de musique : ces quelques exemples illustrent, parmi d'autres, la variété des projets mis en place par des conseils des jeunes dans le canton de Vaud.

## EXPOSITION ET SPECTACLE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Conseil des jeunes de Lausanne (CdJL)

### En quelques mots

En septembre 2011, peu après la constitution du Conseil des jeunes de Lausanne, les membres décident de réaliser un projet visant à sensibiliser les jeunes aux problématiques de l'homophobie et de la transphobie. Cette initiative prend la forme d'une exposition intitulée « **Jeunes versus homophobie** », qui va de pair avec un **spectacle interactif** réalisé par une troupe de théâtre forum. L'événement se déroule en mars 2012 au forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne, est ouvert à tous publics mais s'adresse plus particulièrement aux élèves de l'école secondaire I (9<sup>e</sup> -11<sup>e</sup>, de 12 à 15 ans). Au vu de son succès, l'exposition a été actualisée et reconduite en 2017, mais aussi traduite en allemand et en anglais, et agrémentée d'un site internet.

### Déroulement

Une commission est créée par le conseil des jeunes et mandatée pour développer les idées en actions concrètes :

1. Création d'une commission et mise en place d'une collaboration avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) et l'association Vogay, avec le soutien de la délégation jeunesse de la Ville de Lausanne.
2. Travail en commission, organisation de l'exposition et recherches sur les contenus (données historiques, géographiques, sociologiques, etc., liées à l'homosexualité).
3. Réalisation de panneaux informatifs sur la base des recherches effectuées, en collaboration avec les différents partenaires.
4. Demande de fonds auprès du Canton (délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse) et de soutien méthodologique à jaiunprojet.ch.
5. Mise en place logistique de l'exposition, en collaboration avec différents acteurs dans les domaines de la communication et la Ville de Lausanne, ainsi que du spectacle avec une troupe de théâtre forum.
6. Communication de l'événement aux médias.
7. Réalisation de l'événement et visite de l'exposition par plus de 40 classes lausannoises.

### Impacts

Pour les membres du conseil	Pour les élèves	Pour tous
<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement de connaissances sur la thématique de l'homophobie, et culture générale.</li><li>• Acquisition de méthodes de travail (esprit de synthèse, travail en équipe, etc.).</li><li>• Gain en aisance dans la rédaction.</li><li>• Liens établis avec différents acteurs engagés dans la prévention des discriminations.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apprentissages en lien avec la thématique de l'homophobie.</li><li>• Réflexions sur des comportements quotidiens.</li><li>• Rupture de certains clichés, voire abolition d'un tabou.</li><li>• Changements dans certaines conceptions.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Echanges sur les thématiques de l'homophobie et de la transphobie.</li><li>• Références pour les parents et autres acteurs.</li></ul>

« Cette expérience m'a permis de changer radicalement ma vision de l'homosexualité, et m'a appris à ne pas céder aux stéréotypes que l'on adopte parfois à l'école. »

**Aziz Orfia**, président du Conseil des jeunes de Lausanne

« Les gens ne viennent pas à cette exposition par hasard. Il y a des parents d'homosexuels, des homosexuels âgés qui ont vécu cette 'différence' difficilement dans leur jeunesse et qui aujourd'hui félicitent ceux qui ont monté cette exposition. Le plus surprenant, c'est que nous n'avons pas eu une seule critique sur le thème abordé. »

**Tanguy Ausloos**, délégué jeunesse de la Ville de Lausanne

## COURT-MÉTRAGE : « 1032 ROMANEL »

Parlement des jeunes Buya-Tsa (Romanel)

### En quelques mots

En 2016, le Parlement des jeunes Buya-Tsa, à Romanel-sur-Lausanne, décide de réaliser un court-métrage qui porte sur sa commune et le vivre-ensemble de ses habitants. Pour mettre sur pied ce projet, les jeunes ont dû effectuer diverses démarches.

### Déroulement

1. Mise en accord sur un projet de film au sein du bureau du Parlement des jeunes Buya-Tsa.
2. Rédaction d'un dossier remis aux autres membres du parlement, pour approbation par mise au vote.
3. Présentation du projet auprès de la Municipalité.
4. Réalisation d'un dossier de projet et d'un budget.
5. Organisation d'un groupe de travail.
6. Tournage du film (après réalisation du scénario) et montage.
7. Diffusion du film et, notamment, présentation aux autorités communales.

### Impacts

#### Pour les membres du parlement

- Opportunité, pour certains, de pratiquer un hobby: le cinéma.
- Nouvelles rencontres.
- Redécouverte, voire découverte, de la commune.
- Réalisation d'un projet aux côtés des autorités communales.

#### Pour les autorités

- Collaboration avec des jeunes dans un projet pour la commune.
- Valorisation de la créativité et de l'investissement des jeunes.
- Valorisation de la commune à travers le regard des jeunes.

A noter que le court-métrage n'a pas encore été diffusé aux yeux du grand public. Il est donc difficile d'en évaluer entièrement les impacts.

« Avec ce projet de film, nous souhaitons montrer notre commune sous un autre angle, de manière à pouvoir donner un regard neuf de la jeunesse sur la commune de Romanel. »

**Kimyan Flückiger**, président du Parlement des jeunes Buya-Tsa

## PRISE DE POSITION SUR LE RÈGLEMENT DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE (RLEO)

Commission de jeunes du canton de Vaud (CdJ-Vaud)

### En quelques mots

En mai 2012, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) met en consultation le projet de règlement de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO), acceptée une année auparavant par le peuple vaudois. Elle doit désormais être mise en œuvre, notamment par le biais d'un règlement d'application. Plusieurs organismes sont consultés au sujet de ce texte, parmi lesquels la Commission de jeunes du canton de Vaud.

### Déroulement

La CdJ-Vaud, par le biais de son président, reçoit une lettre lui indiquant qu'elle est consultée sur un projet de loi. Dès lors, elle procède de la manière suivante :

1. Etude du projet de règlement par un groupe de travail au sein de la CdJ-Vaud, avec l'appui du délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse. Rédaction de propositions préalables.
2. Sur la base des propositions du groupe de travail, débat au sein de la CdJ-Vaud.
3. Prise en considération d'une proposition du CdJL, qui sera intégrée à la prise de position finale.
4. Rédaction d'une lettre adressée à la conseillère d'Etat en charge du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, sous la houlette du groupe de travail. Celle-ci ne comprend pas moins de dix propositions en lien avec les droits et devoirs des élèves.
5. Relecture par les différents membres de la Commission et par le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse, puis envoi de la lettre à la conseillère d'Etat.

## RÉAMÉNAGEMENT DU SKATEPARK DE GLAND

Parlement des jeunes de Gland (PJG)

### En quelques mots

En mai 2016, la Municipalité de Gland souhaite réaménager le skatepark. Pour ce faire, elle veut connaître plus précisément les besoins d'utilisation des jeunes et décide de les consulter au sujet de l'aménagement des installations. C'est le Parlement des jeunes de Gland qui rencontre les jeunes utilisateurs et transmet leurs besoins sous forme de propositions aux autorités.

### Déroulement

1. Consultation du Parlement des jeunes de Gland par la Municipalité de Gland via le Service jeunesse.
2. Réflexion au sein du parlement des jeunes, consultation et discussions avec les jeunes utilisateurs du skatepark.
3. Rédaction d'une prise de position de la part du parlement des jeunes, comprenant 6 propositions :
  - Mise à disposition d'un balai de manière à ce que les jeunes puissent nettoyer.
  - Installation d'un racleur à eau dans le cas où le skatepark viendrait à être inondé.
  - Installation de tables à côté du skatepark.
  - Installation d'une fontaine à eau.
  - Réparation des différents lampadaires qui entourent le site.
  - Mise en place d'un couvert en cas de pluie.
4. Relecture des propositions de la part du Service jeunesse et envoi à la Municipalité.
5. Réception par la Municipalité et prise en compte de l'avis des jeunes.

### Impacts

Quatre des dix propositions des jeunes, dont deux nouveaux articles, ont été retenues et intégrées par le Conseil d'Etat dans le règlement final :

#### Art. 98 : Participation des élèves

1. Les élèves peuvent s'exprimer, par les conseils prévus à l'article 117 de la loi, sur les projets concernant la vie de l'établissement. Ils peuvent émettre des propositions ou élaborer des projets dans les domaines culturels, sportifs ou intellectuels à l'intention du conseil de direction ou de la conférence des maîtres.
2. Ils peuvent être reçus et entendus par le Conseil d'établissement.

#### Art. 100 : Attitude des élèves

Les élèves développent une attitude constructive et respectueuse d'autrui. Ils s'abstiennent de tout acte de violence physique, verbale, psychologique ou à caractère raciste, sexiste ou homophobe, de même que de tout propos méprisant se rapportant à l'apparence physique ou à l'appartenance sociale, religieuse ou ethnique des autres élèves, des adultes qui les entourent, ou de toute autre personne.

Pour les membres de la commission	Pour les élèves	Pour l'école
<ul style="list-style-type: none"><li>• Gain en expérience (rédaction, rapports avec les autorités).</li><li>• Confiance en soi.</li><li>• Valorisation des activités.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Influence de l'action sur le quotidien des élèves vaudois.</li><li>• Renforcement des possibilités de protection des élèves contre les discriminations.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcement de la prévention de la discrimination en milieu scolaire (sur l'homophobie et la transphobie).</li><li>• Création d'un support pédagogique adapté à la problématique (brochure DIGOS).</li></ul>

« C'est plaisant de savoir que les jeunes peuvent avoir une telle influence sur les décisions des autorités. »

**Matteo Russo**, président de la Commission de jeunes du canton de Vaud

« Les membres de la Commission cantonale de jeunes sont à l'école ou viennent d'en sortir. Ils et elles ont donc des expériences et une expertise concrètes à faire valoir, qui apportent un regard complémentaire à celui des professionnels de l'école et des parents, pour améliorer encore l'organisation et la vie au sein des établissements. »

**Frédéric Cerchia**, délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse

## SPECTACLE DE DANSE « ANGEL »

Conseil des jeunes de Bussigny

### En quelques mots

En septembre 2015, un spectacle de danse a lieu à Bussigny. Réalisé par le conseil des jeunes en collaboration avec des sociétés locales, il a pour but de mettre en avant les prestations artistiques des habitants de la commune, et s'intitule « Angel ». Plusieurs acteurs, essentiellement des jeunes, sont réunis autour de l'organisation de cet événement. Ce projet a une visée intergénérationnelle. Les acteurs du spectacle sont issus de toutes les générations et sont d'origines diverses.

### Déroulement

1. Constitution d'une commission, au sein du conseil des jeunes, chargée de l'organisation et de la mise en place de ce projet.
2. Rédaction du projet en commission, réalisation du budget et prise de contact avec les différents sponsors.
3. Prise de contact avec les sociétés locales, notamment avec l'école de danse et l'atelier de théâtre de Bussigny.
4. Réalisation, avec le soutien du service jeunesse de Bussigny, des différentes demandes de soutien (Etat de Vaud, commune de Bussigny, sponsors) et location de la salle.
5. Rédaction du scénario du spectacle et mise en scène.

### Impacts

Quatre propositions sont d'ores et déjà acceptées et réalisées par la Municipalité de Gland :

1. Mise à disposition d'un balai.
2. Mise à disposition d'un racleur d'eau.
3. Réparation de différentes lumières.
4. Installation d'une cabane pour stocker le matériel.

#### Pour les membres du parlement et les usagers du skatepark

- Bonnes relations avec les autorités.
- Partage d'expérience entre les jeunes et la Municipalité.
- Rapprochement entre le Parlement des jeunes de Gland et les utilisateurs du skatepark.
- Amélioration des installations.
- Davantage de respect de la part des utilisateurs vis-à-vis de l'infrastructure.

#### Pour les autorités

- Possibilité d'obtenir l'avis des jeunes utilisateurs du skatepark par le biais du Parlement des jeunes de Gland.
- Rapprochement avec les jeunes de la commune.
- Création d'un lien avec cette tranche de la population, gain de confiance.

« C'est plaisant de savoir que les autorités sont ouvertes à la discussion avec les jeunes. »  
**Donovan Galvez**, président du Parlement des jeunes de Gland

« Impliquer les différents utilisateurs, et en particulier les jeunes, dans les réflexions, fait partie du fonctionnement mis en place pour le suivi de différents projets à Gland. Ces échanges sont riches ; ils permettent une meilleure compréhension mutuelle et favorisent le respect des uns et des autres. »

**Christine Girod**, Municipale Accueil de l'enfance, jeunesse et écoles, Gland

## LOCAL DE RÉPÉTITION : LE « RELAIS DES ARTISTES »

Parlement des jeunes de Morges (PDJM)

### En quelques mots

En 2015, le Parlement des jeunes de Morges décide de s'intéresser aux activités musicales de la jeunesse. Les membres instituent alors une commission musique chargée de cibler les besoins de leurs pairs dans la ville de Morges. L'un des projets émergeant de cette réflexion est le réaménagement d'un local de répétition à Beausobre. Rebaptisé le « Relais des artistes », cet espace peut être utilisé par les jeunes de la région, et une scène est à disposition pour se produire ou y tenir des répétitions. L'installation est mise à la disposition des groupes non-professionnels. Le parlement joue également un rôle de relais entre les artistes et le monde de la scène, notamment en les redirigeant vers des studios d'enregistrement, festivals, etc.

### Déroulement

1. Constitution d'un groupe de travail chargé de la thématique de la musique au sein du parlement.
2. Discussions et réflexions au sein de la commission sur les besoins des jeunes musiciens.
3. Constats au sujet des besoins : manque d'infrastructures mises à disposition des artistes non-professionnels.
4. Démarches avec la Ville de Morges pour le réaménagement d'un local à mettre à disposition des artistes.
5. Réalisation d'un budget avec le soutien de jaiunprojet.ch et la délégation jeunesse de la Ville de Morges, puis demande de fonds aux autorités communales et au SPJ (délégué cantonal).
6. Réalisation d'une charte d'utilisation mise à la disposition des utilisateurs.
7. Aménagement du local et mise en place des différents partenariats.
8. Gestion de l'utilisation du local par les jeunes.

### Impacts

Pour les membres du conseil	Pour les autorités	Pour la population
<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement de compétences artistiques (chorégraphie, jeu d'acteur).</li><li>• Gestion et réalisation d'un projet.</li><li>• Acquisition de compétences rédactionnelles : correspondance.</li><li>• Implication au sein de la vie associative de la commune de Bussigny.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collaboration avec différentes associations de la commune.</li><li>• Mise en valeur de la politique culturelle de Bussigny.</li><li>• Rapprochement avec différents groupes de la population.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fédération de plusieurs associations de la commune.</li><li>• Déconstruction de certains clichés sur les générations.</li><li>• Transmission de messages contre le racisme.</li><li>• Spectacle rejoué lors du Noël des aînés de Bussigny.</li></ul>

« Grâce à leur imagination dans la réalisation de leur projet et leur autonomie, les jeunes ont pu divertir et susciter l'intérêt de toute une communauté locale, tous âges confondus. »

**Laurent Emery**, chef du service jeunesse de Bussigny

## GRÂCE À QUI ?

Ces projets et plein d'autres encore ont pu voir le jour grâce à l'implication et l'entraide de nombreux acteurs. Chacun peut aider à son échelle, mettre à disposition ses compétences et son matériel. Voici une liste des ingrédients de base qui ont facilité l'organisation et la réalisation des activités présentées dans cette brochure :

### Les jeunes impliqués

- Par leur collaboration et travail d'équipe
- Par leur volonté et motivation d'arriver au bout

### Le délégué/service jeunesse de la commune/région

- Par son soutien méthodologique
- Par son soutien logistique
- Par son réseau et ses contacts pour les besoins spécifiques

### Les autorités communales

- Par leurs encouragements et leur attitude positive face à l'implication des jeunes
- Par leur réflexe de consultation des jeunes
- Par leur mise à disposition d'infrastructures et de matériel (bancs, tables, poubelles, outillages, ...)
- Par leur soutien financier
- Par leur soutien administratif (autorisation, photocopies, publicité, ...)

### Les partenaires

- Par l'expertise de chacun
- Par les contacts et réseau selon les besoins spécifiques
- Par la volonté de collaboration autour d'un même but

### Les promotrices de jaiunprojet.ch (CVAJ)

- Par les conseils méthodologiques offerts aux jeunes et aux communes, pour mettre en place des projets divers
- Par leur expérience dans l'accompagnement de projets portés par des jeunes

### Le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse (SPJ)

- Par son soutien méthodologique
- Par son soutien financier

### Les autorités cantonales

- Par leur appui en particulier à travers la Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ)

## Impacts

Pour les membres du parlement	Pour les jeunes artistes
<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation d'un projet et prise de responsabilité.</li><li>• Apprentissage de la réalisation de démarches avec les autorités.</li><li>• Gestion de l'argent et rédaction d'un budget comprenant des sommes importantes.</li><li>• Développement des connaissances dans le domaine des arts et de la musique (technique, etc.).</li><li>• Rôle de relais joué entre les artistes et le domaine musical.</li><li>• Nouvelles rencontres et nouveau réseau.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promotion du réseautage entre les différents groupes de musique.</li><li>• Mise en valeur du travail artistique.</li></ul>

« Le nombre d'utilisateurs de ce local nous montre que ce projet répond à un besoin. Les jeunes musiciens, qui ne sont pas encore des professionnels, ne savent pas comment mettre en valeur leurs activités. »

**David Lopes**, responsable de la commission musique du Parlement des jeunes de Morges

« Ce projet, dont le succès a été immédiat, a été proposé et mis en œuvre par des jeunes du parlement de Morges. Parfaitement autogéré, et soutenu par la Ville de Morges, ce local pour les jeunes est un bel exemple de collaboration entre la Ville et nos jeunes habitants. Aujourd'hui, ce sont de nombreuses personnes qui viennent s'y retrouver pour chanter, jouer d'un instrument et partager leur passion musicale dans un cadre convivial. »

**Mama Anne Sarr**, cheffe du Service Cohésion sociale et logement, Ville de Morges

## UN CONSEIL DES ENFANTS : POUR QUOI FAIRE ?

### L'exemple lausannois

Les conseils des enfants sont des espaces dans lesquels des enfants de 6 à 12 ans venant de tous milieux, accompagnés de professionnels garants du cadre, viennent librement parler, partager des idées, des préoccupations individuelles ou collectives, s'interroger et mener des actions. Les enfants font ainsi l'expérience de réfléchir en groupe et d'être soi au milieu des autres. Tout comme les conseils des jeunes, les conseils des enfants peuvent être consultés (des adultes demandent à des enfants leurs avis sur un sujet donné) ou monter leurs propres projets.

Selon les enfants, le conseil c'est un espace pour :

« Pouvoir donner des idées pour mon quartier, faire de nouvelles choses dans la ville. »

« Me faire de nouveaux copains. »

« Venir manger un goûter que j'aime. »

« Parler de mes sentiments et trouver des solutions à mes problèmes. »

« Aider les autres. »

« Apprendre à écouter et à être ensemble. »

« Parler en secret. »

« Inventer des choses. »

« Améliorer sa vie en étant fier de ce que l'on fait. »

Les conseils des enfants sont développés en général dans des villes mais pourraient tout à fait être mis en place dans des plus petites communes, si les ressources pour l'encadrement sont mises à disposition. En Suisse romande, Lausanne fait figure de pionnière et propose 7 conseils des enfants dans divers quartiers. C'est un des éléments qui lui a permis d'obtenir le label « Commune amie des enfants » décerné par l'UNICEF.

[www.lausanne.ch/cde](http://www.lausanne.ch/cde)

### Conseil des enfants de Boisy - la rénovation de la place de jeux

En 2011, le Conseil des enfants de Boisy décide de réfléchir au réaménagement de la place de jeux appelée « la place noire » utilisée par les habitants du quartier. Par groupes, les enfants évoquent leurs envies et leurs idées, en veillant à intégrer à leurs réflexions les besoins des parents et des personnes âgées également.

Par la suite, le Conseil rencontre Petra Meyer, responsable des places de jeux de la Ville de Lausanne, qui leur explique qu'il y a plus de 100 places de jeux dans la ville de Lausanne, et un seul porte-monnaie, et qu'il faut donc partager l'argent. Elle leur précise que le réaménagement d'une place de jeux prend du temps et se fait en plusieurs étapes.

Fin 2012, Petra Meyer vient présenter leur projet aux enfants, en expliquant qu'elle avait pris connaissance et essayé de tenir compte des envies de chacun. A la fin de la présentation, les enfants donnent leur avis sur cette future place de jeux. Ils aimeraient la rebaptiser « la place colorée » et l'inaugurer. Petra Meyer leur propose d'imaginer comment colorer la place. Ce projet va aussi être présenté aux habitants du quartier et ensuite Petra Meyer devra le défendre devant une commission du Conseil communal.

Une idée émerge : « on pourrait écrire une pétition à cette commission pour les encourager à accepter le projet de la future place colorée. » Une fois terminée, la pétition-photo est transmise à Petra Meyer, afin qu'elle puisse la présenter à la commission. Par la suite, les enfants sont informés que le budget pour la rénovation a été accepté et ils sont remerciés pour leur grande implication dans ce succès. Les enfants dessinent chacun sur une feuille ce qu'ils imaginent faire sur le sol de la future place de jeux.

En 2014, les travaux sont terminés et la place est inaugurée par Mme Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert de la Ville de Lausanne. L'inauguration de la place de jeux est animée par les enfants qui ont contribué à sa conception et à sa réalisation !

« Pour moi c'était une première expérience de réaliser un projet de grande envergure avec le conseil des enfants. Les arguments des enfants étaient réalistes pour la plupart et ils ont très bien compris nos explications quand il s'agissait p. ex. d'une proposition inadaptée. Les enfants ont pu établir une liste de jeux pour les différents groupes d'âges. Une rencontre avec les adultes du quartier nous a également fourni des renseignements importants sur l'utilisation des différents espaces. Toutes ces informations ont été la base du cahier des charges : nous avons pu cibler de manière assez précise le type de jeux et le futur usage des diverses zones du parc tout en intégrant nos propres compétences en aménagement. Ce qui est important au départ c'est de bien leur expliquer la marge de manœuvre du projet, notamment le cadre financier et les contraintes spatiales et sécuritaires. Par la suite, il faut réellement prendre en compte les dires des enfants dans l'élaboration du projet afin de ne pas tomber dans une participation alibi. »

**Petra Meyer**, responsable des places de jeux de la Ville de Lausanne

### Conseil des enfants de la Bourdonnette - Opération Croquettes !

Les enfants de ce conseil réunissent une envie et une préoccupation dans le même projet : réaliser une vente de pâtisseries et répondre à l'inquiétude d'un enfant effrayé par un chien du quartier. Ils se mettent d'accord pour une « Vente de pâtisseries au profit d'une bonne entente entre les enfants, les chiens et leurs propriétaires ».

La récolte de la vente leur permet d'acheter un stock de croquettes. Les enfants confectionnent des sachets avec des étiquettes selon les besoins de chacun : « Je veux complimenter votre chien » ou « Je veux caresser votre chien sans qu'il me fasse peur ».

Les croquettes permettent aux enfants d'aller au contact des propriétaires pour favoriser une bonne entente et une bonne cohabitation entre eux et les chiens du quartier.



### Consultation des enfants de 6 à 12 ans au terme du Contrat de quartier des Boveresses !

Le but est de valoriser la parole des enfants en récoltant leurs points de vue sur les réalisations liées au Contrat de quartier se déroulant sur trois ans.

Une rencontre sur deux après-midis à la maison de quartier a permis de rencontrer des enfants, discuter et récolter leurs avis sur dix projets présentés à l'aide de photos et de textes. Le jour de la clôture du Contrat de quartier, un panneau itinérant avec leurs commentaires sillonne les lieux clés de la fête : garderies, écoles, terrains de sports, etc.

Les enfants présents lors de cette journée peuvent compléter le panneau, et les adultes découvrir leurs remarques. Ce projet donne lieu à un document, et une proposition de modification liée à l'accès d'un terrain multisports pour des personnes à mobilité réduite est actuellement à l'étude.

## PORTRAITS DES CONSEILS DES JEUNES

A quoi ressemble un conseil des jeunes ? Comme la composition des conseils des jeunes varie (notamment au niveau de l'âge et du profil des membres) d'un conseil à l'autre, il est difficile de les définir précisément et de manière uniforme. La plupart des conseils des jeunes ont un lien formalisé avec les autorités, qui leur attribuent un budget annuel d'un montant variable en fonction des compétences attribuées. On observe une tendance au niveau de l'organisation : la présence d'un bureau (ou comité exécutif) et la tenue de séances plénières régulières.

Une pastille de couleur est attribuée à chaque conseil des jeunes, indiquant si le conseil est actif ou en pause (état au 1er mai 2018).



## CONSEIL DES JEUNES DE LAUSANNE (CDJL)

**Fondé en :** 1985, actif jusqu'en 2000, réactivé en 2010.

**A la demande :** des autorités de la Ville de Lausanne via un préavis voté par le Conseil communal.

### Membres

**Nombre :** 60.

**Âge :** 13-25 ans.

**Provenance :** domiciliés à Lausanne ou ayant un lien fort avec la ville.

**Sélection :** ouvert à tous les intéressés.

### Organisation

**Comité exécutif formé de 7 personnes.**

**Séances plénières :** 10x/ année.

**Lieu de rencontre :** salle du Conseil communal, Hôtel de Ville de Lausanne.

**Budget annuel :** 100'000.- (dont 50'000.- octroyés au Gala des 18 ans).

**Attribué par :** Commune de Lausanne.

**Statut :** association à but non lucratif avec lien formalisé avec la Ville.

**Accompagnement :** Délégation jeunesse de la Ville de Lausanne.

### Exemples de projets

- Exposition « Jeunes versus homophobie » : voir page 8
- Participation à la discussion sur les nuits lausannoises : aux côtés de différents autres acteurs tels que la police, les patrons des discothèques et les autorités politiques, le conseil a participé à une plateforme de consultation sur la question de l'amélioration de la sécurité lors des nuits lausannoises.
- Gala des 18 ans : organisation d'une cérémonie en l'honneur des jeunes citoyens. Différents invités à l'image de Thomas Wiesel, Yoann Provenzano ou Bastian Baker ont assuré l'animation de cette soirée.
- Remise du Prix Jeunesse de la Ville de Lausanne : organisation d'une cérémonie de remise de distinctions à l'attention des jeunes particulièrement impliqués dans un domaine (musical, artistique, participatif).

## PARLEMENT DES JEUNES BUYA-TSA (ROMANEL)

**Fondé en :** 2011.

**A la demande :** des jeunes de la commune de Romanel-sur-Lausanne.

### Membres

**Nombre :** 10-15.

**Âge :** 13-21 ans.

**Provenance :** domiciliés sur la commune de Romanel.

**Sélection :** ouvert à tous les intéressés.

### Organisation

**Bureau formé de 2 personnes.**

**Séances plénières :** varie selon projets.

**Lieu de rencontre :** Commune de Romanel.

**Budget annuel :** 3000.-.

**Attribué par :** Commune de Romanel.

**Statut :** Commission consultative de la Municipalité de Romanel.

**Accompagnement :** Municipalité de Romanel.

### Exemples de projets

- DVDThèque : mise en place d'une DVDThèque dans un local de la commune de Romanel. Cette installation est entretenue par le conseil des jeunes. On y trouve toutes sortes de DVDs que les utilisateurs peuvent emprunter. Ce projet s'adresse à un public jeune, mais aussi à d'autres utilisateurs, moins jeunes.
- Création de la Piste Vita de Romanel : le conseil des jeunes a participé au développement d'un parcours Vita sur la commune de Romanel.
- Court métrage « 1032 Romanel » : voir page 10.

## COMMISSION DE JEUNES DU CANTON DE VAUD (CDJ-VAUD)

**Fondée en :** 2011.

**A la demande :** de la Constitution vaudoise et concrétisée par la Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ).

### Membres

**Nombre :** 25.

**Âge :** 14-18 ans.

**Provenance :** tout le canton.

**Sélection :** désignation par le Conseil d'Etat tous les deux ans.

### Organisation

**Bureau exécutif formé d'au moins 3 personnes.**

**Séances plénières :** 5-6/ année.

**Lieu de rencontre :** Parlement vaudois.

**Budget annuel :** 25'000.- (récemment augmenté).

**Attribué par :** l'Etat de Vaud.

**Statut :** statut officiel de par la LSAJ. Travaille essentiellement sur des consultations et des prises de position.

**Accompagnement :** délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse, Frédéric Cerchia.

### Exemples de projets

- Prises de position sur des projets mis en consultation par le Conseil d'Etat : p.ex. loi sur l'accueil de jour des enfants, loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle, interpellation sur la participation politique des jeunes, loi sur l'orientation professionnelle, droit d'adoption (consultation fédérale), etc.
- Propositions au Conseil d'Etat suite à divers groupes de travail thématiques : p.ex. intégration des mineurs non accompagnés (MNA) par les pairs/ conditions d'études dans les gymnases et les écoles professionnelles/ prévention de la consommation excessive d'alcool/ soutien aux activités artistiques des jeunes/ prévention du suicide, etc.
- Co-organisation de grandes manifestations pour les jeunes : p.ex. Prix jeunesse 2017, avec le Conseil des jeunes de Lausanne/ la Session cantonale des jeunes, avec le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse/ Débat sur le vote à 16 ans/ Débat sur l'égalité entre filles et garçons.
- Participation au Comité de préavis d'attribution d'aides financières à des projets de jeunes.
- Interventions dans des médias et des conférences sur des questions qui les concernent dans le domaine de la santé ou de la vie familiale p.ex.

## PARLEMENT DES JEUNES DE GLAND (PJG)

**Fondé :** fin 2015. Charte validée le 2 mai 2016.

**A la demande :** des jeunes de la commune, auprès de la délégation jeunesse car possibilité d'obtenir une salle à la Pépinière.

### Membres

**Nombre :** environ 70.

**Âge :** 16-25 ans.

**Provenance :** domiciliés sur la commune de Gland ou environs.

**Sélection :** ouvert à tous les intéressés et selon les conditions de leur charte.

### Organisation

**Bureau composé de 10 personnes :** 3 représentants (président, secrétaire, trésorier) et 7 membres dont 3 avec des fonctions particulières (communication, graphisme, construction).

**Séances du Bureau :** environ 2x/mois, plus si nécessaire.

**Séances plénières :** 2x/an.

**Lieu de rencontre :** locaux mis à disposition des jeunes en gestion accompagnée, ancien collège rebaptisé « la Pépinière ».

**Budget annuel :** 3000.-.

**Attribué par :** Commune de Gland.

**Statut :** Commission consultative de la Commune de Gland.

**Accompagnement :** Service jeunesse de la Ville de Gland, éducateur de la Pépinière et travailleur social de proximité (TSP).

### Exemples de projets

- Street jardins : mise en place de jardins communautaires avec l'idée de partager la préparation, l'entretien et la récolte des fruits/légumes avec les différents projets de la Pépinière et plus largement la population.
- Soirées : organisation d'événements visant à rassembler les jeunes dans un cadre festif.
- Tournoi de football : organisation d'un événement sportif.
- Consultation sur l'aménagement du skatepark de Gland : voir page 13.

## CONSEIL DES JEUNES DE BUSSIGNY

**Fondé en :** 1997.

**A la demande :** des autorités de la commune de Bussigny.

### Membres

**Nombre :** environ 15.

**Âge :** 14-22 ans.

**Provenance :** domiciliés sur la commune de Bussigny.

**Sélection :** ouvert à tous les intéressés.

### Organisation

**Bureau formé de 3 personnes.**

**Séances plénières :** 4x/année.

**Lieu de rencontre :** Café du Raisin, bâtiment mis à disposition par la commune à l'attention des sociétés locales.

**Budget annuel :** par projet, financement jusqu'à la hauteur de 10'000.-.

**Attribué par :** Commune de Bussigny.

**Statut :** Commission consultative de la Municipalité de Bussigny.

**Accompagnement :** Service jeunesse, en particulier avec l'aide des travailleurs sociaux de proximité.

### Exemples de projets

- Journée « Forum » et soirée rap : dans le but de faire connaître le conseil et en collaboration avec le service jeunesse, organisation d'une journée « forum ». Celle-ci a permis d'identifier les besoins des jeunes sur la commune de Bussigny.
- Organisation d'un spectacle de danse intergénérationnel « Angel » : voir page 15.

## PARLEMENT DES JEUNES DE MORGES (PDJM)

**Fondé en :** 2012.

**A la demande :** des jeunes de la commune de Morges.

### Membres

**Nombre :** 13.

**Âge :** 14-18 ans.

**Provenance :** domiciliés ou scolarisés sur la commune de Morges.

**Sélection :** ouvert à tous les intéressés.

### Organisation

**Bureau formé de 5 personnes.**

**Séances plénières :** 4-6x/année.

**Lieu de rencontre :** Hôtel de Ville de Morges.

**Budget annuel :** 6000.-.

**Attribué par :** Ville de Morges.

**Statut :** Commission consultative de la Municipalité de Morges.

**Accompagnement :** Délégation jeunesse de la Ville de Morges.

### Exemples de projets

- Ouverture des salles de sport : le parlement a proposé la mise à disposition de salles de sport et d'infrastructures pour les jeunes. Sur un principe d'autogestion, les jeunes ont donc la possibilité d'aller pratiquer des activités sportives une fois par semaine, gratuitement.
- Relais des artistes : voir page 17.

## CONSEIL DES JEUNES BROYARDS (CDJB)

**Fondé en:** 2016.

**A la demande:** des jeunes, avec le soutien de la Communauté régionale de la Broye (COREB), du SEJ, du SPJ, d'Arcades, association intercommunale de droit privé.

### Membres

**Nombre:** 20.

**Âge:** 15-25 ans.

**Provenance:** domiciliés dans la région de la Broye (Vaud et Fribourg).

**Sélection:** ouvert à tous les intéressés.

### Organisation

**Comité exécutif formé de 6 personnes.**

**Séances plénières:** 6x/année.

**Lieu de rencontre:** Salle du Banneret, COREB Payerne.

**Budget annuel:** 5000.- de la COREB, 7500.- de l'Etat de Vaud pour la première année, 7500.- de l'Etat de Fribourg dégressif sur 3 ans.

**Statut:** association à but non lucratif en partenariat avec la COREB et accompagné par la Fondation Cherpillod.

### Exemples de projets

- Speed-debating « La Broye dans le Turfu » : en collaboration avec le Conseil des jeunes de Fribourg, le Conseil des jeunes Broyards a organisé un speed-debating à Payerne en novembre 2017. Avec pour thème l'avenir de la Broye, ce débat en présence d'experts et de jeunes avait pour sous-thématiques le travail, les réseaux sociaux, l'homophobie, l'économie ainsi que le développement international.
- Silent Party: dans le but de recruter de nouveaux membres, le CDJB a pour projet une Silent Party, une soirée dansante dont les participants portent des casques audio avec plusieurs canaux à choix.

## CONSEIL DES JEUNES DE CHAVORNAY

**Fondé en:** 2013.

**A la demande:** des jeunes de la commune de Chavornay.

### Membres

**Nombre:** 10-15.

**Âge:** 13-18 ans.

**Provenance:** domiciliés sur la commune de Chavornay.

**Sélection:** ouvert à tous les intéressés.

### Organisation

**Plénum uniquement.**

**Séances plénières:** 1x/mois.

**Lieu de rencontre:** local des travailleurs sociaux de proximité.

**Budget annuel:** octroi d'un budget sur demande en fonction des différents projets.

**Attribué par:** Commune de Chavornay.

**Statut:** association à but non lucratif avec lien formalisé avec la Commune.

**Accompagnement:** Commune de Chavornay, plus particulièrement travailleurs sociaux de proximité.

### Exemple de projet

- Action 72Heures: le conseil des jeunes a participé, en 2015, à l'action 72 Heures organisée par le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ): des projets d'utilité publique ont vu le jour simultanément dans toute la Suisse. A Chavornay, le conseil des jeunes a mis sur pied un programme d'activités destinées à la population locale, intitulé « Les jeunes mettent l'ambiance à Chavornay ! ». Parmi ces activités figuraient un tournoi de football, un concert et l'inauguration d'un espace de tables et de bancs conçus par les jeunes autour du skatepark.

## CONSEIL DES JEUNES D'YVERDON (CDJY)

**Fondé en:** 2004.

**A la demande:** des autorités de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

### Membres

**Nombre:** 120 inscrits, dont environ 40 actifs.

**Âge:** 15-20 ans.

**Provenance:** domiciliés ou scolarisés sur la commune d'Yverdon.

**Sélection:** nomination pour un mandat d'un an, renouvelable, dans le cadre d'élections au sein des écoles obligatoires, professionnelles et des gymnases. Ouverture aux autres membres intéressés.

### Organisation

**Bureau formé de 5 à 7 personnes.**

**Séances plénières:** 10x/année.

**Lieu de rencontre:** Hôtel de Ville d'Yverdon, Salle du Conseil communal.

**Budget annuel:** 1.- par habitant (30'000 hab. en 2016).

**Attribué par:** Ville d'Yverdon-les-Bains.

**Statut:** Commission consultative de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains.

**Accompagnement:** Délégation jeunesse de la Ville.

### Exemples de projets

- Festival AlternatYv: organisé une fois par année par le conseil des jeunes (été), ce festival a pour but de mettre en valeur les artistes locaux, le tout dans un concept valorisant le respect de l'environnement.
- Organisation du 1<sup>er</sup> août: « L'autre 1<sup>er</sup> août » est une manifestation organisée par le Conseil des jeunes d'Yverdon, ayant pour but de marquer la fête nationale. Elle s'adresse à tous publics et met en valeur les activités de la jeunesse à Yverdon.
- Soirées à l'Amalgame (Tothème): afin de mettre en valeur les talents des artistes locaux, le conseil des jeunes travaille avec l'Amalgame, salle de concert de la Ville d'Yverdon, où il organise des concerts.

## CONSEIL DES JEUNES DE RENENS

**Fondé en:** 2013.

**A la demande:** des jeunes de la commune, auprès de la délégation jeunesse.

### Membres

**Nombre:** 10.

**Âge:** 16-25 ans.

**Provenance:** résidant sur la commune de Renens ou intérêt pour la vie de celle-ci (formation, loisirs).

**Sélection:** ouvert à tous les intéressés.

### Organisation

**Bureau formé de 2 personnes.**

**Séances plénières:** 1 x/6 semaines.

**Budget annuel:** 6'000.-

**Attribué par:** Commune de Renens.

**Statut:** Commission consultative de la Municipalité de Renens.

**Accompagnement:** Délégation jeunesse de la Ville de Renens.

### Exemples de projets

- Interventions au TARMAC Festival: présentation du conseil des jeunes lors d'un festival réunissant diverses sociétés locales dans la commune de Renens. L'objectif de cette action est de faire connaître le conseil et de recruter de nouveaux membres tout en participant à la présentation de la ville. Tenue du bar lors du TARMAC Festival.
- Fête des 18 ans à Renens: organisation d'une cérémonie en l'honneur des nouveaux citoyens, en collaboration avec la Municipalité de Renens.

## CONSEIL DES JEUNES DU DISTRICT DE NYON (CDJ NYON)

**Fondé en :** septembre 2017.

**A la demande :** des jeunes du district et préavis voté par le Conseil régional du district de Nyon.

### Membres

**Nombre :** 32.

**Âge :** 14-25 ans.

**Provenance :** ayant un lien fort avec le district de Nyon.

**Sélection :** ouvert à tous les intéressés. Adhésion traitée par le Comité.

### Organisation

**Comité exécutif formé de 7 personnes (variable selon les années).**

**Séances plénières :** au minimum 5x/année.

**Lieu de rencontre :** district de Nyon. Le but étant de tenir au moins une assemblée plénière par année dans chaque sous-région du district (4 au total).

**Budget annuel :** 12'000.- (période d'essai de trois ans, donc trois fois 12'000.-).

**Attribué par :** Conseil régional du district de Nyon.

**Statut :** association à but non lucratif en lien avec le conseil régional. Le préavis qui a été accepté prévoit la mise en place d'une convention de collaboration.

**Accompagnement :** aucun accompagnement particulier, même si le conseil régional et les communes, de manière générale, apportent un soutien logistique quand cela est nécessaire.

### Exemples de projet

- Le CDJ Nyon assume la gestion et la promotion d'une salle de révision mise gratuitement à disposition des jeunes par la Ville de Nyon, de 8h à 23h, les week-ends, jours fériés et semaines de vacances scolaires.
- Au début de l'année 2018, lors des Assises européennes de la transition énergétique, le CDJ Nyon s'est intégré dans les événements OFF en mettant en place un speed debating. Les jeunes du district ont été invités à débattre avec plusieurs Conseiller-ère-s municipaux de la région, de thèmes comme la gestion des déchets, les énergies renouvelables, le nucléaire, etc.
- Le CDJ Nyon, en collaboration avec la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes, a mis en place une soirée «engage.ch» pour débattre de propositions visant à changer les choses dans la région. Une idée a été de mettre en place un vote factice concernant les votations fédérales dans une école obligatoire. Les élèves de 10<sup>e</sup> se sont ainsi prononcés sur la Loi sur les jeux d'argent.

## LES RESSOURCES

### Des conseils gratuits et sur mesure

[jaiunprojet.ch](http://jaiunprojet.ch)

De la création d'un conseil des jeunes à la mise sur pied de projets, jaiunprojet.ch se tient à la disposition des communes et des jeunes. Son offre ? **Un soutien méthodologique gratuit et sur mesure.** Les deux promotrices de jaiunprojet.ch se déplacent ainsi dans tout le canton afin d'accompagner la réalisation de projets de toutes sortes : rédiger des statuts en vue de la création d'un conseil, élaborer un dossier de recherche de fonds, etc.

*Jaiunprojet.ch est un service du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ). Il travaille en collaboration étroite avec le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse, notamment pour la préparation des dossiers de demandes d'aide financière au fonds du SPJ et l'accompagnement dans la mise en place d'expériences participatives avec les jeunes et les communes.*

[www.jaiunprojet.ch](http://www.jaiunprojet.ch)

### Un précieux soutien financier

**Service de protection de la jeunesse (SPJ)**

La mise sur pied d'un conseil des jeunes ou de projets portés par ces derniers nécessite bien souvent des moyens financiers. En complément du soutien communal, le Service de protection de la jeunesse attribue des **aides financières dans le respect de critères.** Il participe ainsi à encourager l'implication des jeunes dans la société.

*Un comité de préavis d'attribution des aides financières, présidé par le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse, se réunit plusieurs fois par année afin d'examiner les dossiers de demandes de fonds. Pour déposer une demande, il suffit d'envoyer son dossier dans les délais au délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse.*

[www.vd.ch/delegue-jeunesse](http://www.vd.ch/delegue-jeunesse)

[www.vd.ch/aide-financiere-jeunesse](http://www.vd.ch/aide-financiere-jeunesse)

[www.cvaj.ch/wa\\_files/psaj\\_sous\\_les\\_projecteurs.pdf](http://www.cvaj.ch/wa_files/psaj_sous_les_projecteurs.pdf)

### Un soutien, une mise en réseau et des formations

**Fédération Suisse des Parlements de Jeunes (FSPJ)**

La Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ) est un centre de compétences politiquement neutre pour la participation politique et l'éducation civique des jeunes et jeunes adultes. Avec les offres youpa, la FSPJ soutient et promeut les parlements des jeunes en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. L'offre de la FSPJ pour les parlements des jeunes comprend le soutien, la formation et la mise en réseau des jeunes parlementaires, moyennant une cotisation de membre.

[www.fspj.ch](http://www.fspj.ch)